

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du jeudi 22 juin 2023 - PV n° 11

PAGE 1/5

- Présidente : Mme Béatrice MATHIEU
- Présents : MM Gilbert BOSSE (en partie), Jean-Robert CLOFF, Sylvain MICHELET, Samir ZOLOTA
- Invités : Mme Sandra RENON
MM. Saïd EL MOUFAKKIR, Corentin GERBEAU, Julian GRELOT, David WAILLIEZ,
- Excusés : Mmes Patricia DUPIN et Nathalie LUCAS
MM. Jacques DANTAN et Michel LACOUÉ NEGRE,

La CRA félicite Julien GARRIGUES et Nicolas RODRIGUES promus Arbitres Assistant Fédéral 1 et adresse ses encouragements aux autres arbitres fédéraux maintenus dans leur catégorie ou concernés par une rétrogradation.

Mise à jour des effectifs

- Arbitres souhaitant prendre la fonction d'arbitre assistant en 2023/2024
 - Jordan MORISSON (Elite Régionale) => AA Elite Régionale,
 - Rui CAMARINHA (R3) => AA R2,
 - Hakim MERIOUA (R3) => AA R2.

La CRA accède à leur demande et fait application de l'article 21 du règlement intérieur.

- Arbitre souhaitant reprendre la fonction d'arbitre central en 2023/2024
 - Kévin ROSELIER (AA Elite Régionale) => Arbitre Régional 1.

La CRA accède à sa demande et fait application de l'article 21 du règlement intérieur.

- Arbitre souhaitant mettre un terme à sa fonction d'arbitre à la fin de la saison 2022/2023
 - Rénal COTTET (R3)

La CRA le remercie pour les services accomplis pour le compte de l'arbitrage néo-aquitain.

- Arbitre partant dans une autre Ligue
 - Cyril VILLATEAU (R2) => Pays de la Loire

La CRA lui souhaite une bonne continuation et le remercie pour les services rendus à l'arbitrage néo-aquitain.

- Arbitres souhaitant bénéficier d'une année sabbatique en 2023/2024
 - Sylvain MENARD (R1),
 - Mathieu SEJOURNE (AER),
 - Thomas BUSSONNAIS (R3).

La CRA donne un avis favorable et transmet leur demande à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage. Elle rappelle que les arbitres doivent avoir validé leur demande de licence avant le 31 août 2023.

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du jeudi 22 juin 2023 - PV n° 11

PAGE 2/5

○ Arbitres souhaitant candidater à la fonction d'observateur en 2023/2024

Arbitre central

- Christophe BOILEAU (40)
- Olivier PETIT (87)
- Franck SCHOEMAECKER (87)

Arbitre assistant

- Lionel MARCHALANT (33)

La CRA donne un avis favorable et une affectation leur sera notifiée

○ Nomination des arbitres régionaux

Dans le cadre du Chapitre 4 de sa Circulaire Annuelle, après validation de l'examen pratique au cours de la saison et la réussite à l'examen théorique organisé le dimanche 7 mai 2023, la CRA décide d'intégrer dans la catégorie « arbitre Régional 3 », les JAR suivants :

Enzo BORTOLATO (33) – Mathieu CHERET (64) - Victor DELACOUR (24) - Tanguy GROCCQ (40) – Lorenzo MARIZ (64) – Taliésyn PLA (64) - Jordan PUECH (33) – Quentin RIPPE (16) - Louis SAINT PIERRE (64) - Owen WELTE LASRY (33).

○ Situation des arbitres détectés

Dans le cadre du Chapitre 4 de sa Circulaire Annuelle, après validation de l'examen pratique au cours de la saison et la réussite aux examens théorique et physique organisés le dimanche 7 mai 2023, la CRA décide d'intégrer les arbitres suivants dans leur catégorie respective :

- Régional 3 : Jonathan RABOISSON (33)
- Assistants Régional 2 : Thomas CAMONTES (33) et Tayeb SOUDANI (33)
- Jeunes Arbitres Régionaux : Oyhan DEGARDIN (40) – Pierre Martin LHUILLIER (33) et Mathéo MIGUELGORRY (64)

Situation des candidats Jeunes Arbitres Régionaux ci-dessous :

- Clément JULLIARD (16) et Mattéo MARTIN (87) : La CRA les reconduits candidats JAR pour la saison 2023/2024.
- Emma DURAND (23) et Leelo QUENIART (17) : Sur la proposition du Pôle Féminin, elles sont inscrites sur la passerelle JAR et le tutorat sera reconduit en début de saison.

Situation particulière des arbitres régionaux blessés

L'article 42 du règlement intérieur de la CRA précise : « lorsqu'un arbitre est blessé à répétition ou est soumis à une longue période d'indisponibilité pour des raisons médicales, le médecin régional pourra établir l'aptitude ou l'inaptitude de l'arbitre à évoluer au niveau de la compétition concernée par sa catégorie. »

○ Situation de Monsieur Radouane ABDOUNE – Arbitre Régional 1

- Considérant que Monsieur Radouane ABDOUNE est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale,
- Considérant que le Docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure, ne lui permettant pas de satisfaire à sa dernière observation,

Par ces motifs :

- La CRA décide de geler la saison 2022/2023 de Monsieur Radouane ABDOUNE,
- La CRA informe Monsieur Radouane ABDOUNE qu'il ne sera pas classé à l'issue de la saison 2022/2023 et qu'il sera affecté dans la catégorie Arbitre Régional 1 pour la saison 2023/2024.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de leur notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

Etude des effectifs cibles d'arbitres régionaux pour la saison 2023/2024

Saïd EL MOUFFAKIR a présenté aux membres de la CRA la méthodologie de calcul des effectifs cibles d'arbitres régionaux par catégorie d'arbitres pour la saison 2023/2024. Ce travail collectif effectué par l'ETRA en collaboration étroite avec la Présidente de la CRA, en tenant compte d'un certain nombre de contraintes :

- o La réforme National 3 qui implique la réforme de la catégorie d'arbitre Elite Régionale et la rétrogradation de 18 arbitres AER en R1 ;
- o La réforme des championnats régionaux R1 avec le passage à 3 poules de 12 équipes au lieu de 14 équipes ;
- o La réforme des championnats régionaux R2 avec la suppression d'une poule de 12 équipes ;
- o 15 % d'arbitres engagés ont demandé une saison gelée, année sabbatique ou un arrêt de leur carrière au cours ou à la fin de la saison
- o Le déséquilibre des groupes à la suite d'années gelées ou neutralisées ou des arrêts dans certains groupes d'observations. Ces déséquilibres auraient pu entraîner une rupture dans l'égalité des chances entre arbitres en fonction des groupes ;
- o Le taux élevé d'indisponibilité tout au long de la saison 2022/2023
- o Le recours accru à la double désignation pendant le même week-end pour beaucoup d'arbitres, ce qui n'a pas permis à la CRA de mettre en place un système de suivi équitable des obligations des arbitres régionaux ;

Face à ces contraintes, l'ETRA a proposé les solutions suivantes :

- o Limiter l'impact de la Rétrogradation de 18 arbitres AER en R1 pour les catégories R1 ; R2 et R3
- o Limiter l'impact de la réduction du nombre d'équipe en R1 sur le nombre d'arbitres R1
- o Limiter l'impact de la suppression d'une poule en R2 sur le nombre d'arbitres R2
- o Etudier les effectifs cibles dans chaque catégorie avant d'établir le classement
- o Tenir compte des remarques formulées par les arbitres portant sur les classements de la saison 2021/2022
- o Ne pas appliquer l'article 36 du RI de la CRA qui fixe le nombre d'obligations des arbitres régionaux qui rentrent dans leur classement de fin de la saison
- o Travailler sur le maintien dans chaque groupe (même nombre d'arbitres maintenus pour chaque groupe – sauf en R3 et en AAR2) plutôt que sur les montées et les descentes
- o Fixer un nombre équivalent de montées et maintiens pour chaque groupe
- o Limiter le nombre de descentes de R1 vers R2 ; de R2 vers R3 : de AAER vers AAR1 et de AAR1 vers AAR2
- o Aucune rétrogradation sportive pour les R3 et les AAR2. Seules les rétrogradations pour mesures réglementaires sont appliquées (chapitres 2 et 3 de la circulaire CRA saison 2022/2023 - tests physiques et théoriques).

La CRA a validé ces propositions d'effectifs d'arbitres régionaux pour la saison 2023/2024.

La présidente de la CRA soumet pour validation aux membres de la CRA une note d'information sur les classements 2022/2023 à destination des arbitres et observateurs (en pièce jointe).

Courrier d'information sur les classements Situations particulières

La présidente de la CRA évoque les cas suivants :

- deux arbitres concernés par une rétrogradation en catégorie inférieure à la suite d'une note inférieure à la théorie pour l'un et note inférieure à la théorie et dernière place au classement terrain pour l'autre. Ces deux arbitres ayant demandé un changement de filière, la CRA s'interroge sur la catégorie d'affectation.

La présidente doit contacter le service juridique de la Fédération afin d'avoir une précision sur leur future affectation.

- La CRA reprend le dossier d'Hakim MAHAOUDI mis en suspens lors de la réunion du jeudi 6 avril jusqu'à la parution des résultats définitifs des examens fédéraux. Ce dernier n'étant pas admis, il a été présenté au concours de l'examen fédéral F4-N2 des 2 et 3 juin 2023 et est admissible à l'issue des épreuves théoriques.

La CRA valide, par équivalence, ses épreuves théoriques régionales et l'intègre dans le classement des arbitres Elite Régionale.

Courriers

- La présidente informe les membres de la CRA de la réception :
 - du courriel de M. David BRIVOIZAC (47), délégué de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine, pour intégrer le corps des observateurs d'arbitres assistants au sein de la CRA en 2023/2024. La présidente prendra contact avec M. David BRIVOIZAC,
 - de la notification de la Commission Régionale de Discipline concernant la sanction de 4 matchs de suspension pour un arbitre Régional 3.

Questions diverses

- Jean-Robert CLOFF évoque :
 - La situation de deux arbitres Régional 1 régulièrement concernés par des dossiers disciplinaires sur leurs rencontres. Ces derniers seront reçus pour un entretien lors d'une CRA restreinte d'ici le 15 juillet 2023,
 - La non-réception de rapports disciplinaires de certains arbitres. La présidente va se mettre en relation avec Patricia DUPIN, représentante de la CRA auprès de la Commission régionale de Discipline,
 - Le manque de contrôle des identités des différents acteurs d'une rencontre (joueurs – remplaçants –

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE
Réunion du jeudi 22 juin 2023 - PV n° 11

PAGE 5/5

bancs de touche) ce qui engendre des réclamations d'après-match. Un rappel sera effectué lors de la réunion de début de saison des arbitres.

Aucune question diverse n'étant posée, la réunion est clôturée.

Prochaine réunion sur convocation

*La Présidente,
Béatrice MATHIEU*

*Le secrétaire de séance
Saïd EL MOUFFAKIR*

Procès-verbal validé le 06/07/2023 par La Secrétaire Générale Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.